



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale des Finances Publiques de la Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, Rue Riffault - B.P. 549

86 021 POITIERS Cedex

TÉLÉPHONE : 05.49.55 62 00

MÉL.: ddvip86.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marianne PENTIER

Mel : marianne.pentier1@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 49 00 85 76

Réf. DS : 4166683

Dossier n° : 2021-79061-28079

A Poitiers, le 17 mai 2021

Le Directeur à

*COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN
POITOU*

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Ancien hangar

Adresse du bien : Rue Louis MAGNERON, CELLE SUR BELLE

Valeur vénale : 30 000 €



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Communauté de communes Mellois en Poitou

Affaire suivie par : Mr Laurent GILGENKRANTZ

2 – DATE

Date de consultation:	: 16 avril 2021
Date de réception	: 16 avril 2021
Date de visite:	: Evaluation du bureau
Date de constitution du dossier « en état »:	: 16 avril 2021

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Cession.

4 – Description du bien

Commune : CELLES SUR BELLE

Référence cadastrale : AM 236

Contenance : 71a 06ca

Ancien hangar de 200 m² servant anciennement de garage au camion poubelle. Ossature métallique, murs en parpaings, toiture en plaques amiantes ciment bâtiment mitoyen d'un autre hangar propriété du département des Deux-Sèvres (pas de règlement de copropriété) entrée par 4 portes coulissantes métalliques bloc sanitaire avec lavabo, douche et WC peu d'extérieur utilisable en dehors de la zone de manoeuvre devant le bâtiment

5 – Situation juridique

- Nom du (des) propriétaire(s) : Communauté de Communes Mellois en Poitou
- situation d'occupation : Libre

6 – Urbanisme et réseaux

Parcelle zonée US.

Zone vouée aux équipements publics

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à **30 000 €**.

9 – Durée de validité :

18 mois

10 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour le Directeur Départemental des Finances
Publiques de la Vienne
Et par délégation,
Le contrôleur des finances publiques
Marianne PENTIER

